



## **Règlements**

### **Tournoi Hockey provincial Daveluyville Édition 2017**

Pee-Wee, Bantam, Midget

#### **1.00 RÈGLEMENTS**

1.01 Les règlements applicables sont ceux de HOCKEY QUEBEC et de ACH 2017-2018.

#### **2.00 CARTABLE D'ÉQUIPE**

2.01 Les documents suivants sont exigés pour participer au tournoi et doivent être présentés au **registraire avant la première partie (obligatoire)** (référence 10.9.10)

- Permis de tournoi.
- Formule d'enregistrement d'équipe (originale et approuvée).
- Feuilles de pointage des cinq (5) dernières parties.
- Calendrier des parties de la ligue et des tournois si applicable (à jour).

2.02 Éligibilité : Seuls les joueurs et le personnel de l'équipe apparaissant et approuvé sur la formule d'enregistrement d'équipe sont autorisés à participer aux parties.

2.03 Avant chaque partie, chacun des joueurs et entraîneurs doivent signer la feuille de pointage préparée par le tournoi.

#### **3.00 ORGANISATION DES PARTIES**

3.01 Les équipes doivent être prêtes à jouer quinze (15) minutes avant l'heure prévue à l'horaire.

3.02 Le temps réglementaire d'une partie sera le suivant :

- / Réchauffement..... 3 minutes
- / 1 ère période ..... 11 minutes chronométrés
- / 2e période .....11 minutes chronométrés
- / 3e période .....12 minutes chronométrés

N.B. Le resurfaçage se fera après la deuxième période de chaque partie.

3.03 Le départage d'égalité sera fait selon l'article 10.8 du livre de règlements administratifs de Hockey Québec. (Manuel d'administration Franc-jeu).

3.04 À la différence de sept (7) buts ou plus après la deuxième période, l'article 10.6.5 du livre règlements administratifs de Hockey Québec prévoit et décrit comment se terminera le match. (pour les catégories Pee-Wee et Bantam : **non-chronométré (temps continu)**), pour Midget : **fin du match**)

3.05 Aucun temps d'arrêt n'est permis durant le tournoi.

3.06 Pour les classes AA et BB, la formule utilisée est le tournoi à la ronde. Pendant la ronde préliminaire, il n'y a pas de période de surtemps. Les parties nulles sont possibles.

3.07 Les causes pour la remise d'une partie peuvent être une tempête, un bris de glace (compresseur), bris de surfaceuse, une panne électrique. La remise d'une partie pour toutes autres causes ne sera pas acceptée.

#### **4.00 DISPOSITIONS DIVERSES**

- 4.01 Les équipes ont trente (30) minutes pour libérer la chambre des joueurs.
- 4.02 Le fait qu'une équipe soit locale ou visiteur est déterminé par la cédule, sauf pour les finales. En finale, pour toutes les classes, un tirage au sort sera fait en présence d'un responsable de chaque équipe et du registraire du tournoi afin de déterminer l'équipe locale et l'équipe visiteuse.
- 4.03 Le tournoi guidera les équipes pour la couleur de leur chandail (pâle / foncé). Si un changement de chandails est rendu nécessaire à cause des couleurs, la couleur des chandails sera déterminée de la façon suivante :
- Local = couleur pâle**  
**Visiteur = couleur foncée**
- Si une équipe n'a pas un deuxième set de chandails, l'organisation fournira les chandails appropriés. (sauf si entente entre les équipes et approbation par l'officiel.)
- 4.04 Tous les équipements de joueurs doivent être rangés dans les espaces prévues à cette fin, afin de libérer les espaces de circulation.
- 4.05 Les joueurs ont accès à l'aréna par l'entrée principale. L'entrée est sans frais pour parents et visiteurs.
- 4.06 Lors de la première partie, les joueurs et les entraîneurs devront se présenter à l'aréna **au moins une (1) heure avant le début de la partie**. En même temps, le gérant devra se présenter au bureau du Registraire pour l'inscription de l'équipe.
- 4.07 Si un litige survient relativement à un règlement, seul le gérant de l'équipe sera admis à en discuter avec les membres du comité de discipline et le registraire.
- 4.08 Les chambres doivent être laissées en ordre sous peine de frais minimum de \$25.00 à l'équipe fautive.
- 4.09 Il n'est pas permis d'avoir des klaxons actionnés mécaniquement ou à l'air comprimé.

#### **5.00 JURIDICTION DU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI**

- 5.01 Le comité organisateur se réserve le droit de statuer en regard de toute manière non prévue par le présent document et d'apporter toutes modifications à l'horaire avec l'accord des responsables de la région. Les décisions prises par ce comité seront finales et sans appel.
- 5.02 Aucune sollicitation sous toutes ses formes n'est permise dans l'aréna, sauf sur approbation des membres du comité de direction.
- 5.03 L'organisation du tournoi ne pourra être tenue responsable des accidents ou pertes de biens qui pourraient survenir aux joueurs et aux membres d'organisation pendant toute la durée du tournoi, de même que les coûts de transport par ambulance ou autre.
- 5.04 Pour des raisons de sécurité et de logistique, il est strictement interdit en tout temps de jouer au hockey dans les corridors et le gymnase de l'aréna.